

CHARTRE DES MONTS D'OR Rhône (17 février 2008)

proposée par un **réseau d'associations** pour les Monts d'Or - voir p.4 -

Dès les débuts de la Planification Urbaine qui traduisait la volonté d'orienter de manière réfléchie et concertée le développement de l'agglomération lyonnaise, il est apparu clairement à tous les responsables et décideurs que la vocation évidente du Massif des Monts d'Or (on dit aussi « Le Mont d'Or ») était de rester un cadre agréable pour 13 communes : *Albigny - Champagne - Chasselay - Collonges - Couzon - Curis - Limonest - Lissieu - Poleymieux - St Cyr - St Didier - St Germain - St Romain*, et surtout de rester ce « poumon vert de Lyon » indispensable aux Lyonnais qui veulent respirer, rêver, se détendre... dans un espace naturel de proximité.

De plus, sa richesse exceptionnelle en **points de vue, paysages et sentiers**, charme et poésie, **patrimoine naturel** (géologique, botanique, faunistique) **et historique** (vieux villages, aqueduc romain, lavoirs, cabornes, tunnels de carriers, passé militaire...) fait que le Massif des Monts d'Or a toujours été reconnu d'un **intérêt remarquable**, imposant l'obligation morale de ne pas laisser détruire ce site par une urbanisation non maîtrisée.

Enfin, son **agriculture**, au cours des siècles, a façonné le paysage, maintenu une étonnante biodiversité, avec des produits de qualité appréciés des Lyonnais. Elle a, tant pour son rôle économique que pour le maintien des équilibres naturels et de la qualité des paysages, toujours paru **nécessaire à l'identité des Monts d'Or**.

Cependant, au fil des années, la pression foncière, le mitage de l'espace, la concurrence des zones plus favorisées et l'industrialisation des productions ont déstabilisé le milieu agricole, tandis que progressait l'urbanisation. Et, **dans la pratique, on a peu à peu clairement dévié des orientations** majoritairement admises comme **allant dans le sens de l'intérêt général**.

Aujourd'hui, la **prise de conscience** de la nécessité de réduire nos déplacements et ceux de nos biens de consommation s'impose, tant pour le bon usage d'une énergie en voie de raréfaction que pour limiter le réchauffement de la planète. Et ceci donne un relief plus important encore à l'intérêt de disposer dans l'agglomération lyonnaise d'**espaces naturels de proximité** (trame verte d'agglomération, projets nature...) **comme le massif des Monts d'Or**.

C'est pourquoi, nous, signataires de cette charte (associations, élus, autres décideurs ou simples citoyens...) nous engageons à oeuvrer durablement:

1) pour contenir, sur l'ensemble du massif, la poussée, les excès de l'urbanisation, et de l'industrialisation afin d'éviter les nuisances, la banalisation du site ainsi que de coûteuses infrastructures, notamment par les documents d'urbanisme opposables (SCOT, PLU) et d'autres moyens...

2) pour maintenir la surface, la qualité et la gestion des espaces naturels et des paysages (biodiversité, eau, type de fréquentation,...), notamment:

- en participant aux actions déjà engagées en ce sens au niveau intercommunal, en particulier au travers de plans de gestion plus nombreux,
- en soutenant le classement de l'ensemble des espaces naturels et agricoles des Plans Locaux d'Urbanisme ... en Espace Naturel et Agricole Protégé (ENAP, loi pour le développement des territoires ruraux),
- en veillant à ce que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale, que doivent respecter les PLU) reclasse en espace naturel et agricole les coulées vertes et autres espaces dont le zonage en terrains constructibles est incompatible avec la préservation de la trame verte d'agglomération, la pérennisation d'outils de production agricoles, la prise en compte des enjeux hydrauliques et des corridors biologiques,
- en veillant au respect des sources, à la qualité de l'eau et au caractère naturel des ruisseaux (zones d'expansion des crues, libres écoulements, faune, flore).

3) pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur production et concilier leur fonction économique et les attentes sociales (qualité de l'environnement et des produits), dans la ligne de l'action menée par le Syndicat Mixte des Monts d'Or...

- en veillant à la préservation des noyaux durs d'exploitations (terrains, bâtiments d'exploitation, habitation),
- en favorisant la création de fermes communales (à l'image de la chèvrerie de Limonest) facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs en vue de productions de qualité adaptées au territoire des Monts d'Or,
- en créant un portefeuille de terrains et bâtiments qui permettra à la collectivité de faciliter les nouvelles implantations d'exploitants agricoles (location à bas prix et autres solutions innovantes),
- en s'assurant que les constructions réalisées en zone agricole pour une vocation agricole ne puissent être détournées de leur vocation à chaque cessation d'activité,
- en étant très vigilants sur le caractère indispensable de l'habitation pour l'activité agricole, sur son devenir et son impact sur l'outil de production lors de la cessation d'exploitation,
- en favorisant le développement de circuits courts de commercialisation et les contrats de partenariat (partenariat avec la collectivité : convention de gestion de l'espace avec le Syndicat Mixte... ; partenariat avec la société civile :

exemple de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne AMAP... ; point de vente collectif Monts d'Or ; vente directe...).

4) pour conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique

- *en soutenant les actions de restauration du patrimoine réalisées notamment par le réseau associatif local,*
- *en facilitant le partenariat avec les propriétaires privés sur le domaine desquels peuvent se trouver les richesses patrimoniales (naturelles ou historiques) à préserver et à gérer.*

5) pour soutenir les actions éducatives ou de sensibilisation qui visent à faire découvrir toutes les richesses du massif et à modifier les comportements de « consommateurs d'espace », peu respectueux du territoire et des personnes qui en font la qualité

- *en s'appuyant sur le réseau des acteurs locaux (associations, agriculteurs,...) qui contribuent réellement à la gestion et à la préservation des Monts d'Or,*
- *en favorisant le développement de projets pédagogiques avec les écoles pour une appropriation respectueuse du territoire,*
- *en participant à l'animation d'un point de vente de produits Monts d'Or.*

6) pour soutenir les initiatives qui créent du lien social, renforcent le sens de l'intérêt général et le souci de transmettre aux générations futures ce magnifique espace avec toutes ses richesses dont nous profitons et que nous aurons su ne pas dilapider.

L'avenir des Monts d'Or passe aussi par l'engagement durable de signataires de plus en plus nombreux (dans chacune des 13 communes du massif et largement au-delà), ceci avec un esprit constant d'initiative et d'entraide (à tous les niveaux) respectant les diversités et les possibilités de chacun.....

coupon à renvoyer par lettre ou par internet à l'une des associations co-fondatrices - voir au dos

Charte des Monts d'Or, SIGNATURE :
lue et approuvée le :

Qualité et coordonnées (nom, adresse, téléphone, courriel...), et éventuelles remarque et demande des documents annexes disponibles :

Associations du réseau pour la Charte Monts d'Or (15 février 2008)

Les associations, qui ont élaboré cette Charte, se sont prononcées aussi en faveur d'un Réseau qui doit respecter l'indépendance de chacun et aussi montrer durablement une large volonté commune, dans les Monts d'Or comme ailleurs, pour conserver au bénéficiaire de tous (et des générations futures...) ce site remarquable. Ce sont (dans l'ordre alphabétique) :

- **CORA Rhône** (Centre Ornithologique) 32, r. Ste Hélène 69002 Lyon; 04 72 77 19 85 cora69@wanadoo.fr et informations sur : <http://coraregion.free.fr> et <http://www.mre69.org>
- **FRAPNA Rhône** (Fédération ...Protection de la Nature) 114 bd du 11 Novembre 1918, 69100 VILLEURBANNE , 04 37 47 88 50 et frapna-rhone@frapna.org - Site : www.frapna.org
- **La Pie Verte**, pour le Patrimoine, l'Initiation à l'Environnement, la Découverte des Mts d'Or : randonnées à thèmes, restauration de cabornes, etc., 82, ch. de la Tour Risler, 69250 Poleymieux * 04 78 91 92 20 /04 78 35 87 85* et < <http://lapieverte.over-blog.org> >
- **L'AS-S.O.S des Fraternités & Solidarités**, Relais local Programmes Européens Jeunesse 102, le Verger, 69380 CHASSELAY, 04.78.47.08.76 et 06.12.49.13.85, <www.assos@free.fr>
- **Roch'Nature**, 7 av. de Montlouis, 69410 Champagne au Mt d'Or, 04 78 35 87 85 : Protection du Vallon de Rochecardon (coulée verte depuis Lyon 9° jusqu'au cœur des Mts d'or), Suivi du sentier thématique du ruisseau de Rochecardon, Club Nature, AMAP
- **Sauvegarde des Lavoirs des Monts d'Or**, 139 impasse Petit Paris, 69760 Limonest. matray.michel@wanadoo.fr 06 81 34 74 91 – 04 78 35 16 95 <http://lavoirsrhone.free.fr/>
- **Sevdor (Sauvegarde des Espaces Verts des MONTES D'OR)**, siège : 2 ch. de la Bussière 69450 St.Cyr ; 04 78 47 25 41 ou 04 78 35 80 90 ou 04 78 22 71 02 ou vincent.paul69@free.fr

Ces associations co-fondatrices de la présente charte appellent les associations et tout citoyen porteurs des mêmes valeurs, à la signer et à la diffuser, comme :

- le **G.I.C. des Monts d'Or (Groupement d'Intérêt Cinégétique)**, Mairie de LIMONEST Président : Jean-François KELLER , 06 03 10 40 51 et jfk@sse-pse.com
- **Paysages de France**, 5, Place Bir-Hakeim.38000 Grenoble, 04 76 03 23 75, qui a participé à une sortie interassociative Mts d'or 10/2007. La CHARTE sera sur son stand au Salon Primevère (29/2, 1er et 2 mars) <http://paysagesdefrance.org/> <contact@paysagesdefrance.org>

Dans l'immédiat : cette Charte des Monts d'Or doit être soumise aux différents candidats des élections des 9 et 16 mars, pour qu'ils puissent s'engager sur son contenu en la signant. Nous ne manquerons pas d'étudier et de faire connaître les réponses reçues sans sortir de la neutralité propre à nos associations.

A plus long terme : grâce aux avis et diverses contributions de tous, la charte est appelée à évoluer, la liste des documents annexes disponibles s'allongera encore, et encore plus la liste des signataires actifs (associatifs ou non)... Affaire à suivre !

**** SI VOUS ME JETEZ ...**

VEILLER à ce que je sois recyclé - Ensemble protégeons l' ENVIRONNEMENT !